

Sélection - DJCE (M2)

Par **alicdo**, le **02/05/2020** à **19:55**

Salut à tous !

J'ai quelques questions concernant le DJCE qui me tracassent et je n'arrive pas à trouver de réponses qui me conviennent. J'espère que vous pourrez y répondre.

Je suis actuellement en M1 Droit des affaires à Bordeaux et mon "rêve" serait d'intégrer le DJCE de Paris et le cas échéant, celui de Bordeaux (car je cherche un DJCE spécialisé en fiscalité ou droit des sociétés). J'ai validé mon premier semestre avec 14 de moyenne et j'ai eu une mention AB sur ma licence. J'ai également fait 3 stages juridiques.

Voilà mes questions :

- En n'ayant eu seulement une mention AB, et "seulement" 14 de moyenne, suis-je éligible au DJCE de Paris II ?

- J'ai entendu dire que si on était accepté à la sélection locale (pour moi Bordeaux), cela excluait les potentiels admissions à la sélection nationale. Est-ce vrai ? Si oui, mon DJCE de prédilection étant celui de Paris, serait-il plus intéressant de ne pas m'inscrire au DJCE de Bordeaux pour maximiser mes chances ?

- Ma seconde option est de candidater au M2 Droit des affaires de Paris 1. Que vaut-il par rapport au DJCE sur le marché de l'emploi ? Les conditions de sélection sont-elles aussi rigoureuses que celles du DJCE ?

Je vous remercie par avance ?

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **02/05/2020** à **20:32**

Bonsoir, je me permets de vous coller ici ce que je rappelle souvent pour les étudiants dans votre cas.

[quote]
Bonjour,

Ne jamais oublier qu'on n'apprendra jamais à un âne à voler.

Tout bon théoricien ou machine de compétition que quelqu'un soit, à ingurgiter du cours, rien, jamais ne remplacera pour un juriste sa capacité d'analyse et de résolution pratique d'une question de droit s'il se destine à travailler en entreprise.

Les diplômes ne font que valider vos connaissances à un instant T et ne sont jamais rien de plus qu'une aide sur le CV, mais ne représentent en rien vos capacités de juriste pour le futur en ce que vous devez en permanence les maintenir à jour.

Vous pouvez sortir de votre M2 puis DJCE avec 20/20, si vous ne pratiquez pas et/ou n'évoluez pas avec le droit, ou vous contentez de ce que vous apprenez en cours, vous ne serez pas plus efficace qu'un autre.

Rappelons aussi que les sélections sur certains masters et diplômes sont permises non pas, par volonté d'avoir des moyennes élevées, mais, parce que les filières sont tendues et les facs peuvent alors se permettre de sélectionner.

Paris et l'IDF représentent une part importante de la population française, rien d'anormal donc à ce que les facs reçoivent plus de candidatures qu'ailleurs et forcément, lorsque avez 30 places pour 800 dossiers, ça donne un % de chance de rentrer faible et c'est ce qui donne, faussement, une idée de qualité des cours qui y sont donnés, et c'est oublier que les professeurs sont tous de grande qualité et que ce serait être bien médisant que de dire qu'un professeur de province est moins compétent qu'un professeur parisien, surtout qu'en master il y a des intervenants professionnels qui offrent un point de vue pratique et non plus seulement théorique du droit.

La qualité de votre diplôme sera avant tout ce que vous en ferrez par la suite, vous pouvez avoir 11/20 depuis votre LD1 et pour autant être un meilleur praticien qu'un étudiant qui aura toujours eu 16/20, lui sera sans doute un bien meilleur théoricien et sans doute aussi un meilleur pédagogue.

L'idéal c'est de privilégier une fac dans une région où vous souhaiteriez exercer, faire un master à Paris juste pour avoir ça ans le CV et partir postuler à Bordeaux en se privant du réseau construit à Paris est un non-sens.

Pour résumer, allez là où vous vous sentez le mieux, là où vous estimez le mieux pouvoir vous épanouir dans votre poursuite d'étude, ça sera déjà une très bonne chose.

[/quote]

Par **LouisDD**, le **02/05/2020** à **21:02**

Salut

Effectivement si vous réussissez la sélection locale, cela annule automatiquement vos épreuves pour la sélection nationale.

Par **Bonsoir**, le **03/05/2020** à **00:23**

[quote]

Salut à tous !

J'ai quelques questions concernant le DJCE qui me tracassent et je n'arrive pas à trouver de réponses qui me conviennent. J'espère que vous pourrez y répondre.

Je suis actuellement en M1 Droit des affaires à Bordeaux et mon "rêve" serait d'intégrer le DJCE de Paris et le cas échéant, celui de Bordeaux (car je cherche un DJCE spécialisé en fiscalité ou droit des sociétés). J'ai validé mon premier semestre avec 14 de moyenne et j'ai eu une mention AB sur ma licence. J'ai également fait 3 stages juridiques.

Voilà mes questions :

- En n'ayant eu seulement une mention AB, et "seulement" 14 de moyenne, suis-je éligible au DJCE de Paris II ?

[/quote]

Ca semble compliqué pour le DJCE de Paris II en M2, c'est souvent des majors de promo des facs de province et/ou des mentions Bien de Paris II (donc 15+ de moyenne, et parfois des parcours plus atypiques type école de commerce). Le fait est qu'il n'y a que 2 places ouvertes en M2, le reste de la promotion étant issue du Magistère qui recrute en L3.

Je pense que le DJCE de Bordeaux est accessible avec le dossier décrit par l'auteur et c'est aussi une bonne formation même si un peu moins axée droit des sociétés que le DJCE de Paris 2.

Du coup je conseillerais quand même de déposer la candidature pour Bordeaux.

Le M2 Droit des affaires de Paris 1 (recherche) est une formation ancienne qui jouit d'une bonne réputation. Le M2 Droit des affaires et fiscalité de Paris 1 pourrait aussi être intéressant, vu qu'il combine droit des sociétés et fiscalité. Ces deux formations sont moins sélectives que le DJCE de Paris 2 et donc plus accessibles.

Je pense cependant que M2 droit des affaires et fiscalité de Paris 1 est un peu plus sélectif que le DJCE de Bordeaux, mais avec une mention à la licence et 14 de moyenne en M1 le dossier a toutes ses chances !

Par **LouisDD**, le **03/05/2020** à **00:43**

N'oublions pas l'importance de la motivation et de la cohérence du projet professionnel qui lors d'un entretien peuvent énormément jouer, à notes égales ou non...

Par **alicdo**, le **03/05/2020** à **10:09**

Je vous remercie pour vos réponses, j'en prends bonne note ??